Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 88 (1979)
Heft: 7

Artikel: L'idée de la Croix-Rouge et la politique suisse en matière de santé
Autor: Hoby, Gottfried
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-684053

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'idée de la Croix-Rouge et la politique suisse en matière de santé

Dans notre dernier numéro (No 6, 1979), nous avons déjà rendu compte de l'assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse qui s'est tenue à Saint-Gall les 23 et 24 juin 1979. Aujourd'hui, nous publions le texte intégral de la conférence donnée par le conseiller d'Etat Gottfried Hoby, dans le cadre de cette assemblée.

I

Il y a un homme derrière chaque grande idée. Mais c'est souvent le destin des hommes pris par une idée, par un idéal d'être considérés comme des utopistes aux yeux d'un monde aspirant sans retenue au succès et à la puissance, d'être méconnus et détruits par la méchanceté calomnieuse de leurs contemporains. Un exemple frappant d'un tel destin est celui d'Henry Dunant.

Les dernières 22 années de sa vie, jusqu'à sa mort survenue à Heiden le 30 octobre 1910, sont un océan de tristesse et d'espoir, de rancune et de bonté, d'amertume et de pardon, bien que cette période ait débouché dans une vague de réhabilitation, de remerciements et de reconnaissance à l'égard d'une œuvre humanitaire de portée mondiale, une vague qui ne s'est plus jamais brisée depuis lors. A ce propos, il m'est certainement permis de relever le nom du journaliste et écrivain saint-gallois *Georg Baumberger* qui, avec d'autres, eut le grand mérite d'avoir sorti de son isolement volontaire un Henry Dunant vieillissant et souffrant matériellement et spirituellement. Les lettres échangées entre Dunant et Baumberger sont des documents saisissants d'amitié et les publications de Baumberger atteignirent un point culminant en 1895 à la suite de la parution de l'article «Henry Dunant, le fondateur de la Croix-Rouge» dans l'hebdomadaire stuttgartois *Über Land und Meer.* Baumberger ressuscitait celui que beaucoup croyaient, voire espéraient mort. Willy Heudtlass, le biographe d'Henry Dunant, atteste que Baumberger a fait en sorte «que l'histoire de la Croix-Rouge qui devient de plus en plus l'histoire de l'humanité, et également l'histoire de son fondateur, ne continue pas à s'éloigner des sentiers de la vérité» (biographie p. 104). Et c'est pourquoi nous, Saint-gallois, sommes assez fiers que l'un des nôtres ait contribué à ce que l'un des plus misérables du peuple suisse ait été réhabilité, faute de quoi le CICR et la CRS auraient été ravis de leur père spirituel et de leur mentor. Henry Dunant, le fondateur de la Croix-Rouge nous a laissé à tous, que nous soyons liés au «bonum commune» sur le plan professionnel, politique ou comme membre de la communauté humaine, un *testament spirituel unique.*

Septante ans environ se sont écoulés depuis la mort de Dunant. Reviendrait-il avec son regard pour *l'universel,* qu'il décélerait à nouveau le combat entre les forces du bien et du mal; il verrait son CICR à l'œuvre à tous les points brûlants de notre monde, aidant et soulageant. Et reviendrait-il avec son regard pour le *national* – quelle serait sa fierté de constater les prestations imposantes de la Société de Croix-Rouge de sa patrie, une Croix-Rouge indissociable d'une Suisse humanitaire. Oui, si Henry Dunant revenait, quel serait son étonnement de voir la dualité du progrès technique, dont l'application entraîne la destruction et la bénédiction. Avec quel engagement mettrait-il tout en œuvre pour combattre avec les moyens modernes la souffrance sociale, physique et psychique.

Henry Dunant, qui était absolument incapable de résoudre des problèmes économiques et financiers, n'aurait certainement pas été intéressé par un projet scientifique concernant «Les aspects économiques et l'efficacité du service suisse de la santé» qui est actuellement à l'étude auprès du Fonds national suisse, *mais le service suisse de la santé serait creux, inhumain et semblable à un robot si la perfection que nos institutions recherchent sur le plan technique et de l'organisation n'était pas influencée par l'esprit du fondateur de la Croix-Rouge.*

En faisant quelques commentaires sur le thème «L'idée de la Croix-Rouge et la politique suisse en matière de santé» je tente d'intégrer l'héritage spirituel de Dunant dans un monde techniquement et politiquement changé. Dans ce sens, je considère que les principes

du *caractère personnel*
des *mesures subsidiaires et*
de la *solidarité*

sont les éléments constants sur lesquels repose la politique suisse de la santé.

II

Henry Dunant (1828–1910) a encore vécu les débuts de la lente transformation de l'Etat libéral, d'un Etat de droit qui se bat pour conserver les droits de la population et de l'individu en un Etat social. Assistance, aide d'ur-

gence et soins aux malades furent pendant encore une bonne partie du 19e siècle une affaire très «privée». La maladie, la guerre et les épidémies représentaient le destin et les mesures appliquées pour soulager de telles souffrances engendrèrent les œuvres de charité et d'amour du prochain. Celui qui était atteint par le malheur, et pour autant qu'il ait trouvé de bonnes personnes qui l'aidaient, avait avec celles-ci des rapports tout à fait personnels bien que ces dernières, avec leurs moyens limités apportassent plus de consolation que d'aide efficace. Cette image aimable et purement humanitaire d'une «aide non aidante» s'est entièrement transformée au cours des dernières décennies. Depuis l'époque de Dunant, l'espérance de vie a doublé. Les sciences naturelles et la technique ont révolutionné la médecine. La maladie est devenue guérissable. La maladie, l'accident, les difficultés économiques ne sont plus dépendants d'une aide accordée à bien plaire, par des bienfaiteurs altruistes. Le citoyen d'un pays où règne le bien-être paie des impôts, des cotisations sur son salaire, des primes d'assurances de tout genre. En échange il fait valoir ses droits légaux lorsqu'il est victime de la malchance, quelle soit réelle ou qu'il l'ait provoquée. Dans l'Etat social qu'est la Suisse, le citoyen est protégé d'un traitement arbitraire des autorités, il a le droit de faire des revendications juridiques et toute atteinte aux droits est punissable. *Une image de la perfection!*

Et, pourtant, cette image qui s'insère dans un cadre aussi parfait de sécurité sociale et de prévoyance est ternie de plus en plus par des ombres qui donnent à penser. Une société qui vit longtemps dans un climat de sécurité montre des symptômes de maladie. Le nombre des suicides enregistrés en Suisse, la dépendance à la drogue, les maladies de civilisation, les divorces et l'éclatement des familles qu'ils provoquent, la vague des avortements prouvent que d'importantes couches de notre société souffrent d'une maladie que les moyens modernes ne peuvent guérir. En lieu et place des difficultés économiques et des souffrances physiques des siècles précédents, nous connaissons les *souffrances de l'âme.* Pour un grand nombre de nos contemporains, la vie n'a plus un sens profond, bien qu'elle offre toutes les jouissances. D'un côté, les rapports transcendentaux se sont perdus et d'un autre côté les relations personnelles profondes entre les êtres humains traversent une crise aiguë malgré l'accroissement des moyens de communications de tout genre. Si vous me demandez ce que cela a à voir avec la politique de la santé, je puis seulement vous répondre qu'au centre de tous les efforts que nous faisons en faveur d'un environnement sain, de la prévention contre la maladie et des soins de santé, nous plaçons *l'homme* dont la *personnalité* individuelle est menacée d'être étouffée par la technique, la bureaucratie, et l'anonymat. Les consultations faites «à la chaîne» dans des cabinets médicaux surchargés, la couverture assurée des frais de diagnostics, de traitement et de pharmacie, et le fait de livrer le patient à une chaîne thérapeutique (appareils et médicaments) ne remplacent pas les rapports humains entre le médecin, le personnel soignant et le patient. Les grandes exigences intellectuelles posées aux professions médicales et soignantes présentent le danger que les médecins et les infirmières soient consumés entièrement par les exigences professionnelles et techniques de leurs tâches et que le souci qu'ils ont du parfait «Engineering» qu'une médecine hautement spécialisée entraîne, ne leur laisse plus suffisamment de temps pour penser aux composants humains de la profession.

En parlant de la situation en Suisse, je reconnais que le rapport médecin-patient est en général encore intact, même si les spécialisations de plus en plus répandues, le refus de faire des visites à domicile, et la disparition regrettée du médecin de famille représentent l'aspect négatif des progrès de la médecine. Par contre, il convient, sur le plan suisse, de réfuter énergiquement le reproche formulé à l'égard de nos hôpitaux en disant qu'ils dégénèrent en «fabriques de santé». Depuis une année environ, notre hôpital cantonal de Saint-Gall qui, on le sait, peut être comparé à une clinique universitaire, mène une enquête auprès d'anciens patients; 90 % de ceux-ci se sont déclarés très satisfaits de l'assistance personnelle qui leur a été accordée par les médecins et le personnel infirmier. On peut conclure du résultat de cette enquête que même des centres hospitaliers hautement spécialisés sont demeurés des *îles de réelle assistance humaine.* L'esprit d'un Henry Dunant règne encore dans les salles de nos hôpitaux et je pense que la pensée d'un retour dans un quotidien souvent impersonnel, privé d'âme et marqué par l'isolement, inquiète bien davantage le patient qui quitte l'hôpital que le séjour qu'il vient d'y faire et pendant lequel il fut l'objet de soins donnés avec amour et conscience. Un grand mérite revient à la CRS – avec laquelle nous nous battons parfois en raison des grandes exigences imposées aux écoles car elle a réussi, en sa qualité d'institution principalement responsable de la formation des professions soignantes, et en étroite collaboration avec les écoles et leurs services de stages, non seulement à faire bénéficier les élèves de connaissances scientifiques et techniques, mais à animer la profession d'un caractère de dévouement et d'humanité. Les responsables du service de la formation professionnelle de la CRS méritent – à côté des critiques que lui adresse parfois la Conférence suisse des directeurs des affaires sanitaires – de sincères remerciements. Les professions médicales et soignantes ne sont pas des «professions comme toutes les autres» car, bien plus que beaucoup d'autres, elles ne peuvent être pratiquées de manière optimale que sur la base d'une vocation intérieure.

III

Par mes précédentes considérations, j'ai tenté de mettre en évidence que la *personne,* le respect de la dignité de chaque individu, en un mot les composants humanitaires ont un droit d'absolue priorité dans la politique de la santé. En parlant de «politique», un élément est mis en évidence qui intègre la personnalité individuelle, le «ens personale» en tant que «ens sociale» dans la cité, dans l'Etat, dans la communauté sociale. Cet Etat, que ce soit la Confédération, le canton ou la commune consacre aujourd'hui d'énormes moyens au bien-être social, et en particulier à la santé publique. L'Etat n'a pas seulement voix au chapitre, il planifie et réalise, il perçoit les impôts, il planifie et coordonne, il subventionne, il est le maître d'œuvre dans la politique de la santé. Sans l'Etat, une prévoyance efficace en

matière de santé n'est absolument plus pensable. Cette situation engendre des problèmes fondamentaux de caractère gouvernemental et socio-politique. Elle engendre aussi des situations de conflits au cœur desquelles nous nous trouvons. Que fait cet Etat dans sa position de puissance où il domine financièrement? Sommes-nous sur le chemin qui mène à un service de santé d'Etat, qui offre *gratuitement* – c'est-à-dire couverts par les revenus des impôts – les soins prodigués par des fonctionnaires d'Etat dans les policliniques d'Etat? Nous dirigeons-nous pas à pas vers un tel système? L'autonomie que la Constitution fédérale actuelle accorde aux cantons en matière de santé publique sera-t-elle petit à petit minée tendancieusement par le projet de révision totale de la Constitution fédérale? La politique en matière de santé basée fondamentalement sur la liberté et la responsabilité individuelle sera-t-elle remplacée par un dirigisme total et une bureaucratie d'Etat centraliste? De telles questions nous préoccupent non sans raison aujourd'hui, car l'avant-projet de la nouvelle Constitution fédérale est clairement centralisant sur le plan des affaires sanitaires. Il ébranle d'une façon qui donne à penser les principes de notre Confédération libérale, structurée, fédérative[1]. Le peuple suisse – j'en suis encore convaincu aujourd'hui – n'acceptera pas cette révision si elle ne prend pas une direction entièrement différente. Même si l'on n'est pas opposé à des innovations, même si l'on est conscient que notre Etat ne doit pas s'enliser dans les structures d'un 19e siècle, nous ne permettrons pas que l'on perturbe notre Etat fédéral, avec des principes d'ordre clairement posés, avec son mélange coordonné de démocratie directe et représentative, avec l'attribution de domaines autonomes à tous les échelons, avec les droits et le bien-être général qu'il confère.

Selon un ancien principe, auquel on ne veut pas renoncer, de la conduite suisse de l'Etat, les Etats confédérés avec leurs 3000 communes et leurs plus de 5 millions de citoyens «triplement citoyens» ne sont pas uniquement placés sous la puissance de l'Etat central. La Confédération repose selon ses origines et son existence sur le principe des mesures *subsidiaires,* ce qui veut dire en d'autres mots que les communautés les plus petites et chaque citoyen doivent bénéficier partout de la liberté du commerce, de l'autonomie, là où ils sont capables de remplir eux-mêmes une tâche (dans ce sens, cf. *Hans Stadler,* Le principe subsidiaire et le fédéralisme, p. 167). Même après l'adoption de la Constitution fédérale de 1848 et la création qui suivit d'un Etat à forte puissance centrale, la politique suisse a permis à ce principe de s'imposer en structurant un Etat fédéraliste. Il convient de remarquer à ce propos que l'Etat fédéraliste, de par sa nature, ne laisse pas seulement ouverts des domaines autonomes aux cantons et aux communes, mais que le *principe des mesures subsidiaires est observé en ce qui concerne la liberté de commerce et de structuration d'organisations privées; la Croix-Rouge suisse en est un exemple très représentatif.* Par contre, des Etats centralistes ont tendance à utiliser, voire à faire mauvais usage des associations privées telles que par exemple des corps de métiers ou des sociétés nationales de Croix-Rouge, en tant que bras prolongé de l'Etat.

Comme notre Etat, la Croix-Rouge suisse a également des principes fondamentaux qu'on ne peut impunément bousculer malgré les temps qui changent et les tâches qui se modifient. Les sept Principes de la Croix-Rouge (humanité, impartialité, neutralité, indépendance, caractère volontaire, unité, universalité) sont des principes qui ont une grande portée pour la société et la politique d'Etat, et ne peuvent à mon avis être entièrement observés que dans un Etat libéral et démocratique. La Croix-Rouge suisse, le *principe des mesures subsidiaires et du fédéralisme* sont une paire de frère et sœur homogène. Ils sont les garants d'une politique suisse de la santé créative et consciente de ses responsabilités, dont l'efficacité est mondialement connue.

Permettez-moi de parler encore brièvement du troisième élément – pilier qui, dans la discussion socio-politique, est souvent contesté et mal compris: *la solidarité.* La Confédération suisse est depuis ses origines une communauté solidaire qui observe le postulat «Un pour tous, tous pour un». Selon l'article 2 de la Constitution fédérale la «promotion du bien-être commun» est l'objectif suprême de l'Etat. Le principe de la solidarité contient l'idée des liens qui doivent mutuellement unir la société et ses membres; c'est un genre de responsabilité que doit avoir la société envers le bien-être commun. Selon la conception suisse qu'ont la société et l'Etat, la solidarité de la grande communauté doit intervenir lorsque les prestations de la petite communauté, ainsi que la responsabilité individuelle et l'autoassistance ne suffisent plus. Les institutions sociales fédérales (AVS, AI, AM) sont des exemples typiques de solidarité nationale. Une question essentielle de la politique suisse est de décider si ces solutions intégrales doivent également être adoptées pour l'assurance-maladie, l'assistance, les secours d'urgence, etc. ou si, dans ces domaines, il ne convient pas d'observer le principe des mesures subsidiaires. *Je suis d'avis que le principe des mesures subsidiaires ne doit pas être miné par une solidarité exagérée. Seul celui qui croit en l'Etat croit que seul l'Etat sait ce qu'est le bien-être communautaire et doit le concrétiser dans un flot de lois et d'ordonnances.* De la sorte, la structure sociale serait enfermée de plus en plus dans un filet de lois, un filet qui devient un Etat de prévoyance qui réglemente et nivelle tout et dans lequel il n'y a plus de place pour les initiatives privées et la solidarité librement choisie. Ce serait la caricature de l'Etat de bien-être. Je me permets de présenter la thèse que l'Etat social qu'est la Suisse se trouve à un point où une pause de réflexion est rendue nécessaire par des considérations de principe et de politique financière. Une exagération du principe de la solidarité de l'Etat a notamment un effet de boumerang sur les principes de la personnalité et des mesures subsidiaires. *Une socialisation trop poussée fait subir des pertes irrémédiables aux libertés personnelles et fédéralistes, ainsi qu'aux forces créatrices.* Je sais que ma thèse suscite de l'opposition qui très souvent s'exprime par le reproche qui m'est fait de manquer de compréhension sociale. Je ne m'en

[1] Cf. *Hoby,* Le projet d'une nouvelle Constitution fédérale sur le plan de la santé publique, conférence présentée lors de la Conférence annuelle des directeurs cantonaux des affaires sanitaires, le 18 mai 1979 à Vaduz (publiée dans le Journal des médecins suisse, No 24/79).

soucie guère, car des exemples étrangers nous montrent suffisamment où cela mène lorsque l'Etat seul s'empare de la politique sociale et de la santé.
Pour réaliser une politique de la santé optimale, comme aussi pour réaliser un travail Croix-Rouge optimal, il faut en permanence être disposé à utiliser les technologies modernes, les ressources financières et les connaissances scientifiques pour le bien des hommes mais, d'autre part, cette intervention rationnelle doit être faite dans un esprit humanitaire, en tant que contrepoids dans *l'anonymat social* qui représente un aspect négatif des sociétés industrialisées. L'Etat collectiviste *veut* la dépersonnalisation du camarade; il *veut* faire dominer l'idéologie totalitaire, il *veut* l'intégration du citoyen dans une société d'Etat collective; il *veut* (comme dernière conséquence) la destruction du prétendu ennemi de l'Etat, même si celui-ci ne revendique que les droits de l'homme et du citoyen pour lui et ses compatriotes. Nous croyons cependant qu'avant l'Etat ce sont l'individu, la famille, même une organisation d'utilité publique qui, conscients de leurs responsabilités, ont un droit à la liberté et à la créativité. Bien que la notion de «Conservare» ne soit pas aimée, qu'elle soit méconnue et «humiliée» nous ne saurions vivre sans préserver les valeurs humaines fondamentales et éternelles qui ont de tout temps prévalu, telles qu'elles sont comprises dans l'idée de la Croix-Rouge et qui doivent toujours et encore être réalisées par le meilleur du peuple, ou alors nous serions prêts à échanger en toute responsabilité notre liberté contre une servitude spirituelle.
Aussi longtemps que la Croix-Rouge existera dans l'esprit d'Henry Dunant, qu'elle sera indépendante, libérale, neutre et universelle, elle sera dans notre pays le symbole et la *garante* d'une politique de la santé consciente de sa responsabilité librement consentie.
La Croix-Rouge suisse et l'Etat ont besoin l'un de l'autre, car l'Etat ne peut accomplir de manière adéquate ce que fait la Croix-Rouge suisse et la Croix-Rouge suisse ne peut venir à bout de sa tâche si elle n'est pas soutenue idéologiquement et financièrement par l'Etat. *De toute façon, la CRS donne un visage humain à l'Etat et à sa politique en matière de santé.*

Les camps d'information pour les professions soignantes de la Croix-Rouge suisse

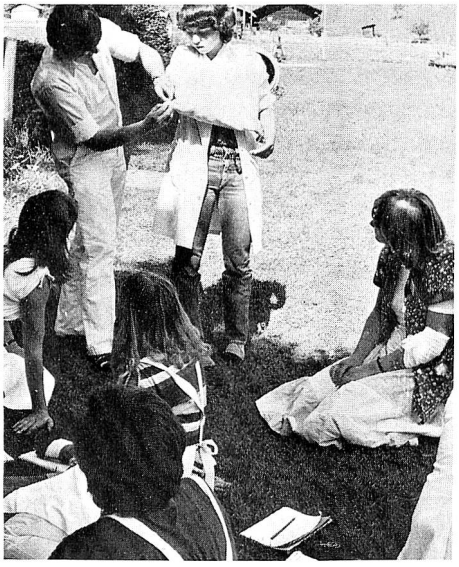

Les jeunes apprécient particulièrement la présence d'infirmiers et d'infirmières dans ces camps qui peuvent leur donner des conseils et des explications utiles.

La Croix-Rouge qui réglemente, contrôle et organise la formation professionnelle dans le domaine des professions soignantes et paramédicales organise chaque année depuis 1969 des camps d'information à l'intention d'adolescents se destinant aux professions de la santé. Ce qui avait commencé il y a dix ans avec 50 participants a pris de l'extension puisque ce sont maintenant quatre camps d'information qui ont lieu chaque année avec la participation de plus de 200 jeunes: deux à La Lenk, un à St-Stefan et un au Chanet près de Neuchâtel. 1752 jeunes au total ont déjà pris part à ces camps. A l'occasion du dixième anniversaire de la création des ces camps d'information, une journée «Portes ouvertes» a été organisée à La Lenk pour permettre à la presse de se faire une idée plus concrète du déroulement de ces camps.

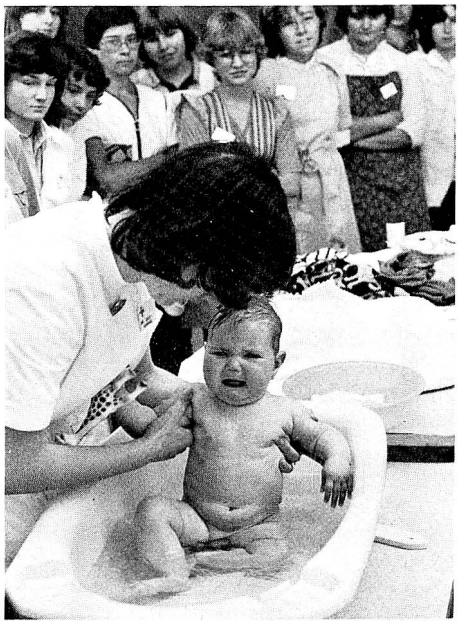

Il est nécessaire mais pas suffisant d'aimer les enfants pour devenir infirmière en pédiatrie!